



CODE D'ÉTHIQUE

Tous les jours. Pour tous. Partout.

CODE D'ÉTHIQUE

TABLE DES MATIÈRES

NOUS FAVORISONS UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR, DIVERSIFIÉ ET INCLUSIF

Introduction..... 5
Respect et diversité sur le lieu de travail 5
Signalement des problèmes 6

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

Programme environnemental, social et de gouvernance 7
Conflits d'intérêts 8
Cadeaux et loisirs 9
Lutte contre la corruption et la coercition 12
Qualité..... 13
Diligence raisonnable à l'égard des tiers 13
Diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs..... 14
Fraude et irrégularités financières 15
Concurrence loyale 16
Commerce international 16
Lois antiboycott 17
Informations confidentielles et protection des actifs..... 18
Contrôles de la comptabilité, des rapports et des audits..... 20
Confidentialité des données 21
Relations publiques et réseaux sociaux..... 22
Violences sur le lieu de travail..... 23
Absence de déficience sur le lieu de travail 23
Conclusion 25



Message de Todd Wilkinson

Chez Entrust, nous valorisons l'innovation, la collaboration, l'agilité, l'autonomie et la place centrale des clients. Cependant, aucune de nos actions ne peut être couronnée de succès si nous ne faisons pas preuve d'intégrité. Gagner et conserver la confiance de nos clients, partenaires, communautés et collaborateurs exige un comportement éthique et constitue la clé de notre succès, que ce soit collectivement en tant qu'entreprise ou individuellement. Notre Code d'éthique énonce nos principes directeurs et communique au monde entier l'importance de l'intégrité pour Entrust. Notre Code est accessible au public, car nous pensons que la transparence est la première étape pour établir la confiance.

En tant que collaborateur au sein d'Entrust, vous êtes essentiel à son succès. Le Code définit ce que l'on attend de vous, mais ce n'est qu'un point de départ. Il vous incombe également de connaître et de respecter la lettre et l'esprit de la loi telle qu'elle s'applique à Entrust, et de demander de l'aide en cas de besoin.

Comme toujours, nous vous remercions de votre engagement envers Entrust.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Todd Wilkinson'.

Todd Wilkinson
Président et président-directeur général



Message de Lisa Tibbits

Entrust est l'un des plus grands fournisseurs de solutions de sécurisation des paiements, des identités et des données, et nous servons de conseiller de confiance aux clients les plus exigeants du monde. Nous ne pouvons toutefois conserver cette confiance qu'en maintenant notre solide culture d'éthique et de conformité, et en veillant à ce que nos décisions et nos actions soient conformes à nos valeurs jour après jour.

Le Code d'éthique est le document de référence qui décrit ce qui est attendu de l'ensemble des membres d'Entrust, et tous les ans, chacun des membres doit confirmer qu'il comprend le code et s'engager à le respecter. Le Code sert de guide pour vous aider à prendre de bonnes décisions et à vous orienter dans des situations complexes où la réponse n'est pas toujours claire. Si vous avez malgré tout des doutes, écrivez à l'adresse ethics@entrust.com pour obtenir des conseils. Si un comportement potentiellement contraire à l'éthique vous préoccupe, utilisez l'un des nombreux canaux disponibles pour en parler, afin de vous assurer que vos inquiétudes sont entendues et seront traitées de manière appropriée.

Nous vous remercions de jouer votre rôle en veillant à ce qu'Entrust maintienne sa solide culture d'éthique et de conformité.

Cordialement,



Lisa Tibbits
Chef des affaires juridiques et de la conformité

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

Introduction

L'intégrité guide toutes les actions d'Entrust. Il incombe à chaque collaborateur de connaître et de respecter les lois et règlements applicables ainsi que le présent Code d'éthique. Le Code sert de guide pour vous aider à prendre de bonnes décisions et à vous orienter dans des situations complexes où la réponse n'est pas toujours claire.

Chaque collaborateur doit confirmer son engagement à respecter le code et à faire ce que l'on attend de lui.

Respect et diversité sur le lieu de travail

Entrust s'engage à créer et à maintenir un environnement dans lequel tous les individus sont traités avec respect et dignité. Entrust valorise et célèbre la diversité de ses employés et le caractère unique de chaque employé représentant tous les milieux et toutes les caractéristiques, y compris ceux représentés par ses nombreuses Alliances (groupes de ressources des employés). Chacun a le droit de travailler dans une atmosphère professionnelle qui favorise l'égalité des chances en matière d'emploi. Entrust interdit la discrimination et le harcèlement et se conforme strictement à toutes les lois applicables en matière de travail et d'emploi dans les pays où nous opérons.

On attend de tous les collaborateurs qu'ils fassent preuve de respect, de professionnalisme et de bon jugement dans leur travail et dans leurs interactions sur le lieu de travail. Cela inclut, notamment, d'éviter des comportements tels que :

- Malhonnêteté, omission volontaire ou falsification d'informations
- Insubordination
- Imprudence, négligence ou comportement qui limite ou entrave le travail productif, y compris les absences ou les retards non excusés
- Violation de toute politique applicable de l'entreprise
- Tout autre comportement non professionnel ou irrespectueux qui pourrait mettre en danger les bonnes relations de travail ou nuire à la productivité

Entrust s'efforce également de fournir un environnement inclusif où les employés se sentent appréciés pour leurs caractéristiques uniques et sont à l'aise pour partager leurs idées et leur authenticité. Nous servons mieux nos clients et les uns les autres grâce aux diverses compétences et expériences que chacun d'entre nous apporte à l'entreprise. Notre programme de diversité, d'équité et d'inclusion vise à célébrer, éduquer et responsabiliser tous les individus. On attend de chaque membre de l'équipe Entrust qu'il contribue à un environnement de travail collaboratif, positif et sain en faisant preuve :

- de respect envers tous les employés, y compris dans la façon dont les commentaires sont donnés et reçus ;
- d'un comportement et d'un langage inclusifs ;
- de gentillesse, de politesse et d'amabilité envers tous les employés.

Un langage et un comportement non inclusifs, même s'ils ne sont pas intentionnels, peuvent avoir un effet négatif sur la culture du lieu de travail. Il peut s'agir, par exemple, d'un langage erroné, de microagressions, d'un langage sexiste, de blagues racistes ou sexistes et de commentaires irrespectueux liés à toute caractéristique protégée par la loi. Soyez attentif aux comportements qui peuvent constituer un manque de respect, entraîner un sentiment d'exclusion ou dévaloriser les contributions des autres.

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

Pour toute question ou pour de plus amples informations, reportez-vous à la [Politique globale sur les pratiques d'emploi équitables](#) et à la [Politique globale contre le harcèlement](#), ou contactez votre partenaire commercial RH. Pour obtenir des informations sur les efforts d'Entrust en matière de diversité et d'inclusion, consultez le site [Diversité et inclusion](#).

Signalement des problèmes

Entrust s'engage à respecter les normes les plus élevées possibles en matière de conduite professionnelle éthique, morale et légale. Conjointement à cet engagement, vous êtes tenu de signaler les préoccupations sérieuses d'actes répréhensibles ou de danger en relation avec les activités commerciales qui pourraient avoir un impact important sur l'entreprise, telles que les actions qui :

- sont illégales ;
- sont contraires à la politique de l'entreprise, y compris au Code d'éthique ;
- peuvent conduire à des erreurs dans les rapports financiers ;
- représentent d'une façon ou d'une autre une conduite répréhensible grave.

Tout signalement de bonne foi peut être effectué sans crainte de représailles. Vous pouvez contacter :

- votre superviseur ou votre responsable ;
- les ressources humaines ;
- le service juridique ;
- un membre de confiance de la direction ;
- [l'adresse ethics@entrust.com](mailto:adresse.ethics@entrust.com).



RESSOURCES ANONYMES

Ligne d'assistance anonyme disponible 24 heures sur 24
Téléphone : 855-689-1303 (États-Unis, Canada et Porto Rico)

* Pour tous les autres pays, [cliquez ici](#) afin d'obtenir les codes d'accès et les instructions pour les appels.
Site web : entrust.ethicspoint.com

Plus tôt une préoccupation est exprimée, plus il est facile pour l'entreprise d'enquêter et/ou de prendre les mesures appropriées. Nous prenons au sérieux tous les rapports de violations présumées. Bien que vous ne soyez pas tenu de prouver la véracité d'une allégation, vous devez démontrer par les informations que vous fournissez qu'il existe des motifs suffisants de préoccupation. Le signalement d'allégations malveillantes ou sciemment fausses peut entraîner une action disciplinaire, pouvant aller jusqu'au

SIGNALER UN PROBLÈME

- Décrivez en détail la situation et les circonstances.
- Indiquez les noms des personnes impliquées.
- Précisez les dates et les lieux où les événements se sont déroulés.
- Indiquez si vous avez été témoin de la situation ou si quelqu'un vous l'a racontée.
- Identifiez les documents pertinents, ainsi que leur

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

licenciement. Vous avez le devoir de faire part de toutes vos préoccupations en matière de conformité et d'éthique, et de coopérer aux enquêtes internes et externes concernant Entrust.

Politique antireprésailles

Entrust ne tolérera aucune mesure de représailles à l'égard d'une personne fondée sur la connaissance ou la suspicion que cette personne a signalé une préoccupation, soit par le biais de la ligne d'assistance téléphonique dédiée à l'éthique, soit directement à la direction, au service juridique, aux ressources humaines ou à l'adresse ethics@entrust.com. Si vous pensez avoir fait l'objet de représailles pour avoir signalé un problème de bonne foi, vous devez immédiatement en informer votre responsable ou les ressources humaines.

Programme environnemental, social et de gouvernance

Le programme ESG d'Entrust conduit des initiatives visant à soutenir l'environnement, à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion, à assurer une conduite commerciale éthique et à avoir un impact positif sur les communautés où nous vivons et travaillons. Nos domaines d'intérêt ESG sont les suivants :

- Améliorer l'accès et l'abordabilité de nos produits et services
- Garantir une conduite professionnelle éthique de la part de nos collaborateurs et partenaires commerciaux
- Contribuer aux communautés dans lesquelles nos employés vivent et travaillent
- Protéger et sécuriser les données que nous détenons
- Promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion parmi nos collaborateurs et fournisseurs
- Réduire notre empreinte carbone et améliorer la durabilité de nos produits
- Lutter contre le trafic d'enfants et le travail forcé
- Améliorer la qualité et la sécurité des produits

Pour plus d'informations, visitez la page web d'[Entrust ESG](#).

Environnement

Entrust s'engage à être une entreprise citoyenne exceptionnelle et à minimiser l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement. Entrust y parvient en exploitant un système de gestion de l'environnement (SGE) qui est audité chaque année selon la norme internationale ISO 14001. Cette norme ISO définit les éléments d'une structure organisationnelle qui assure le respect des normes et réglementations environnementales applicables, ainsi que le suivi et la fixation d'objectifs d'amélioration continue.

» Quels sont les déchets environnementaux les plus importants d'Entrust ?

Les trois déchets environnementaux les plus importants d'Entrust sont les déchets dangereux, les déchets électroniques et les déchets d'emballage.

» Entrust a-t-elle apporté des améliorations pour réduire son impact sur l'environnement ?

Oui, Entrust a apporté des améliorations significatives, notamment en équipant son siège mondial et sa principale usine de fabrication d'un éclairage à LED et en modernisant une unité de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) pour réduire sa consommation d'énergie. En outre, le siège utilise 100 % d'énergies renouvelables. Entrust a également développé son inventaire de gaz à effet de serre (GES) et des émissions de carbone de référence pour les Scopes 1, 2 et 3, en vertu de son engagement à atteindre la neutralité carbone (« Net Zéro ») d'ici 2050. L'inventaire des émissions sera utilisé pour définir des actions ciblées visant à réduire davantage et à éliminer les émissions.

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

» Quel est le système de gestion environnementale utilisé par Entrust ?

Le siège mondial d'Entrust est certifié ISO 14001 par un organisme de certification agréé. Cette certification exige une série d'audits internes et externes menés chaque année pour garantir la conformité aux normes ISO 14001 et le respect des processus existants d'Entrust.

Pour plus d'informations, visitez le site [Environnemental](#).

Conflits d'intérêts

En tant que collaborateur d'Entrust, vous êtes tenu de signaler tout conflit potentiel. Vous avez la responsabilité d'éviter de vous mettre dans une position où vos intérêts personnels risquent d'entrer en conflit avec les intérêts de l'entreprise. La confiance est la clé du succès continu d'Entrust sur le marché. Opérer avec intégrité signifie éviter les activités, les relations ou les situations qui peuvent créer un conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou l'apparence d'un tel conflit.

Un conflit d'intérêts survient lorsque votre jugement pourrait être influencé par la possibilité d'obtenir un avantage personnel. Même si ce n'est pas intentionnel, l'apparence d'un conflit peut être tout aussi dommageable qu'un conflit réel. Vous devez toujours faire preuve de vigilance à l'égard des situations susceptibles de créer un conflit d'intérêts et faire tout ce qui est en votre pouvoir pour les éviter. Il vous incombe de divulguer toute situation qui, selon vous, crée ou pourrait créer un conflit d'intérêts.

Bien qu'il ne soit pas possible d'énumérer toutes les situations dans lesquelles un conflit d'intérêts réel ou apparent peut exister, Entrust considère les activités suivantes comme des conflits d'intérêts. À ce titre, il est interdit aux employés de s'engager dans ces activités sans avoir reçu l'approbation écrite préalable du directeur des affaires juridiques et de la conformité (CLCO) et du directeur des ressources humaines (CHRO) :

- La concurrence, directe ou indirecte, avec Entrust.
- Posséder un intérêt financier dans un concurrent d'Entrust ou recevoir une rémunération de celui-ci, autre qu'une possession passive et négligeable de titres.
- Détenir un intérêt financier ou recevoir une compensation d'un tiers d'Entrust autre qu'une propriété passive non substantielle de titres, si vous êtes directement ou indirectement impliqué dans les décisions relatives à ce tiers (par exemple, attribution de contrats, supervision de la relation quotidienne).
- Attribuer des marchés à un tiers en raison d'un lien familial ou personnel étroit et/ou en échange de faveurs personnelles ou d'affaires.
- Tirer parti de la marque Entrust, de ses relations avec des tiers ou de sa position sur le marché pour promouvoir vos intérêts financiers extérieurs.
- La participation à un emploi extérieur qui interfère avec les responsabilités du collaborateur en tant qu'employé d'Entrust, qui profite de l'utilisation des actifs d'Entrust, qui fait concurrence à Entrust ou qui donne une image négative d'Entrust.
- Siéger à des conseils d'administration d'entreprises ainsi qu'à des conseils d'administration d'organisations communautaires et sans but lucratif ou encore d'associations commerciales si cette affiliation limite la capacité du collaborateur à assumer ses responsabilités pour Entrust.
- Accepter des cadeaux ou des loisirs d'une personne ou d'une organisation qui fait affaire avec Entrust ou qui cherche à faire affaire avec Entrust, sauf dans les cas autorisés par la section intitulée « Cadeaux et loisirs ».
- Utiliser des informations confidentielles ou exclusives de l'entreprise obtenues dans le cadre de votre emploi, légitimement ou non, pour en tirer un bénéfice personnel.

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

- Exploiter personnellement une opportunité d'entreprise ou recevoir tout avantage personnel d'une transaction commerciale dans laquelle Entrust s'engage, en particulier lorsque l'avantage personnel semble l'emporter sur les avantages pour Entrust.

» Puis-je chercher un emploi extérieur en plus de mon emploi chez Entrust ?

Peut-être. Notre contrat de travail standard exige que vous obteniez d'abord le consentement écrit de l'entreprise avant de chercher ou de vous engager dans un emploi ou des activités commerciales extérieures pendant la durée de votre emploi chez Entrust. Vous devez en parler à votre supérieur et à votre partenaire commercial RH pour obtenir l'approbation requise. Les emplois extérieurs sont généralement approuvés à condition qu'ils n'interfèrent pas avec votre travail chez Entrust.

Pour toute question ou pour de plus amples informations, consultez la [Politique globale en matière de conflits d'intérêts](#) ou contactez ethics@entrust.com.

Cadeaux et loisirs

Les transferts de valeur (par exemple, les cadeaux, les loisirs, les repas, les voyages, les autres formes de séjours et les contributions politiques ou caritatives) peuvent créer une influence inappropriée (ou l'apparence d'une influence inappropriée) et doivent être attribués et/ou reçus conformément à la [Politique mondiale de lutte contre la corruption](#).

Les cadeaux font référence à **tout transfert de valeur**, par exemple de l'argent liquide, des chèques-cadeaux, des prix, des prêts, des conditions favorables sur un produit ou un service, l'utilisation de véhicules ou d'installations de vacances, des billets pour des événements musicaux ou sportifs, des actions, d'autres titres ou la participation à des émissions d'actions. Les loisirs sont considérés comme des cadeaux, et soumis aux restrictions relatives aux cadeaux, lorsque le donateur ou le représentant de l'organisation donatrice ne vous accompagne pas à l'événement.

Acceptable en auto-approbation

Certains cadeaux et loisirs sont suffisamment modestes pour ne pas nécessiter d'approbation préalable. Réfléchissez à l'intention (par exemple, le cadeau est-il conforme aux normes ou aux coutumes sociales ou s'agit-il d'une tentative d'influencer l'objectivité du destinataire dans la prise d'une décision commerciale), à l'importance, à la fréquence et à la transparence (par exemple, seriez-vous gêné si votre supérieur, vos collaborateurs ou toute autre personne extérieure à Entrust apprenaient que vous avez accepté le cadeau). Les éléments suivants sont généralement acceptables sans autorisation préalable :

- Repas : des repas occasionnels raisonnables avec une personne avec laquelle nous entretenons des relations d'affaires.
- Loisirs : participation occasionnelle à des événements sportifs, musicaux, théâtraux et autres événements culturels.
- Cadeaux : cadeaux de valeur nominale, tels que stylos, calendriers ou petits articles promotionnels

Jamais acceptable

Les types de cadeaux et de loisirs suivants ne sont jamais autorisés :

- Tout cadeau ou loisir qui serait illégal.
- Tout ce qui a de la valeur offert à un représentant du gouvernement, un parti politique ou un représentant

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

d'un parti ; un candidat à un poste politique ; un fonctionnaire ou un employé d'une organisation internationale ; un dirigeant, un directeur ou un employé d'un client, dans le but d'inciter le destinataire à abuser de sa position pour fournir à Entrust un avantage commercial indu ou inapproprié.

- Toute chose de valeur donnée à un collaborateur d'Entrust par un vendeur, un fournisseur ou un partenaire ou par un dirigeant, un directeur ou un employé d'un vendeur, d'un fournisseur ou d'un partenaire dans le but d'inciter le collaborateur à abuser de sa position chez Entrust pour fournir un avantage commercial inapproprié ou indu au payeur ou à toute autre personne ou entité.
- Les cadeaux ou loisirs impliquant des parties engagées dans un processus d'appel d'offres ou de mise en concurrence.
- Tout cadeau en espèces ou équivalent en espèces (à l'exception des chèques-cadeaux ou des cartes-cadeaux, qui peuvent être conservés conformément aux exigences et aux approbations énoncées dans la présente section).
- Un cadeau ou un loisir que vous payez personnellement pour éviter d'avoir à en demander l'autorisation.
- Tout loisir inapproprié, indécent ou à caractère sexuel, ou qui pourrait autrement nuire à la réputation d'Entrust.

Peut être acceptable avec une approbation préalable

Pour tout ce qui n'entre pas dans les autres catégories, le cadeau ou le loisir peut être ou non autorisé. Vous devez obtenir l'approbation écrite préalable d'un membre de votre équipe ELS et la soumettre en utilisant le [Formulaire de soumission du journal des cadeaux](#) pour les éléments suivants :

- Loisirs d'une valeur supérieure à 150 USD ou équivalent
- Cadeaux d'une valeur supérieure à 50 USD ou équivalent
- Repas copieux qui coûtent plus de 150 USD ou l'équivalent par personne (ou 50 USD pour les fonctionnaires du gouvernement)
- Événements spéciaux tels qu'un match de la Coupe du monde ou un grand tournoi de golf (car ils ont généralement une valeur supérieure à 150 USD)
- Voyages ou nuitées, car cela permet normalement de porter le bénéfice personnel à un niveau matériel



Tout loisir d'une valeur supérieure à 500 USD, tout cadeau d'une valeur supérieure à 250 USD et toute contribution politique ou caritative de quelque montant que ce soit doivent être approuvés au préalable par écrit par le PDG.

Lorsqu'ils évaluent la valeur du divertissement, les employés doivent tenir compte du transfert de valeur prévu (même s'il ne s'agit que d'une estimation) afin de pouvoir l'inscrire dans les rapports et les approbations. Par exemple, si l'on s'attend à ce qu'une soirée comprenne un repas, la participation à un événement et des boissons par la suite, la valeur totale estimée pour les rapports et approbations comprendrait le repas et les boissons, et non uniquement la valeur nominale du billet pour assister à l'événement principal.

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

Autres points importants à connaître concernant les cadeaux et les divertissements

Il est acceptable de recevoir un cadeau qui dépasse une limite monétaire désignée s'il serait insultant de le refuser, mais le cadeau doit être signalé à la direction qui décidera s'il :

- peut être conservé par le destinataire conformément aux exigences et à l'approbation énoncées dans la présente section ;
- sera conservé au profit d'Entrust ;
- sera vendu et l'argent donné à une œuvre caritative ;
- sera rendu au donateur.

Vous ne pouvez pas accepter ou devez immédiatement retourner tout cadeau en espèces ou équivalent en espèces, tel qu'un chèque bancaire, un mandat, un instrument négociable ou un prêt (à l'exception des chèques-cadeaux comme indiqué ci-dessus). Si le séjour ou le loisir se déroule dans un lieu inapproprié, comprend un « divertissement pour adultes » ou risque de nuire à Entrust ou d'attirer une attention négative, vous devez refuser.

Dans certains services ou juridictions, des règles ou des règlements plus restrictifs concernant l'offre et la réception de cadeaux et de divertissements peuvent s'appliquer, notamment en ce qui concerne les représentants du gouvernement. Les employés doivent veiller à ne pas donner ou accepter des cadeaux ou des loisirs qui ne sont pas conformes aux exigences locales.

Veillez vous référer à la [Politique mondiale de lutte contre la corruption](#) pour de plus amples informations.



» Un client m'a offert des billets pour un événement sportif, mais il ne s'y rendra pas avec moi. Puis-je accepter les billets ?

Dans ce scénario, les billets sont considérés comme un cadeau. Seuls les cadeaux de valeur nominale peuvent être acceptés sans l'approbation préalable de votre responsable ou d'un membre de l'ELS.

» Un vendeur m'a invité à assister à un dîner, à un match de baseball professionnel et à aller boire un verre après. Aucun de ces événements individuels ne coûte plus de 150 USD. Puis-je accepter l'invitation sans autorisation préalable ?

Les seuils d'approbation sont basés sur la valeur totale du cadeau ou du loisir offert. Si l'on additionne le coût du dîner, des billets

pour le match de baseball, de la nourriture et des boissons qui seront consommées pendant le match, ainsi que des boissons après le match, le total est supérieur au seuil d'auto-approbation.

» Comment dois-je réagir si je reçois un cadeau que je ne suis pas à l'aise d'accepter ou que je sais être interdit par la politique d'Entrust ?

Vous devez refuser poliment l'offre si la relation avec l'offrant ne risque pas d'en souffrir. Si le refus risque de nuire à la relation avec l'offrant ou d'être insultant, vous pouvez accepter le cadeau, mais vous devez immédiatement le signaler à votre supérieur. Vous devez toujours refuser ou retourner immédiatement un cadeau en espèces.

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

» Puis-je accepter un prix ou une récompense dans le cadre d'un tirage au sort organisé par un fournisseur ?

Les employés peuvent accepter un prix ou une récompense d'un concours de bonne foi organisé en public, tel qu'un tirage au sort lors d'une conférence ou d'une session de formation, qui répond aux exigences décrites dans cette section. Pour toute question ou information complémentaire, contactez ethics@entrust.com.

Lutte contre la corruption et la coercition

En raison de la nature des activités d'Entrust, les employés et les tiers avec lesquels nous traitons interagissent régulièrement avec des agents publics et des clients du secteur privé. Les lois anticorruption applicables, comme la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA), la loi sur les voyages internationaux, la loi britannique sur la corruption et la loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers (CFPOA), établissent certaines règles et restrictions sur ces interactions dans tous les pays où Entrust fait des affaires. Les employés doivent connaître toutes les lois, règles et réglementations de lutte contre la corruption applicables là où ils se trouvent, dans les endroits où les services seront effectués ou qui sont pertinents pour un projet ou un appel d'offres particulier, ainsi que les directives des banques multilatérales de développement (BMD), le cas échéant.

Entrust interdit de payer, d'offrir de payer, de promettre de payer ou d'autoriser le paiement d'argent ou de toute autre chose de valeur, directement ou indirectement, à tout fonctionnaire ou client du secteur privé afin d'obtenir un avantage commercial inapproprié. Entrust interdit également strictement à tout employé de solliciter ou d'accepter un pot-de-vin d'une personne ou d'une entité en tant que collaborateur Entrust. Le droit international interdit tous les éléments susmentionnés ; les lois anticorruption ne se limitent pas aux offres de paiement inapproprié à des fonctionnaires du gouvernement.

L'extorsion et les pratiques coercitives (le fait de porter atteinte ou de nuire, ou de menacer de porter atteinte ou de nuire, à une personne, à une organisation, à ses biens ou à ses intérêts financiers afin d'influencer cette personne ou cette organisation) ne sont pas tolérées et entraînent des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

» Si je soupçonne, mais que je n'ai pas de preuve qu'un distributeur ou un intégrateur de systèmes d'Entrust va payer un pot-de-vin en rapport avec une offre qu'il a soumise, dois-je prendre des mesures ?

Oui, l'ignorance délibérée et l'absence d'enquête sur la possibilité qu'un pot-de-vin soit versé entraînent une connaissance imputée à Entrust et rendent l'entreprise responsable de l'acte du tiers.

» Nous avons entendu une rumeur selon laquelle d'autres entreprises paieraient peut-être pour des voyages et des divertissements somptueux pour les représentants du gouvernement. Si nous ne faisons pas de même, nos concurrents auront un avantage déloyal sur nous dans le processus d'appel d'offres. Pourquoi devons-nous respecter les lois anticorruption alors que nos concurrents ne le font pas ?

Indépendamment de leur conformité ou de leur non-conformité, la plupart de nos concurrents sont soumis aux mêmes lois anticorruption qu'Entrust. Plus de 100 pays ont adopté une législation de lutte contre la corruption. Nos actions ne seront jamais dictées par les actes de nos concurrents. Nous obtenons des résultats financiers exceptionnels et jouissons d'une excellente réputation auprès de nos clients et du public en respectant strictement nos valeurs, notre Code d'éthique et toutes les lois applicables. Faire ce qui est juste est toujours bon pour les affaires.

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

Pour toute question ou pour de plus amples informations, consultez la [Politique mondiale de lutte contre la corruption](#) d'Entrust ou contactez ethics@entrust.com.

Qualité

Entrust s'engage à maintenir des normes de qualité élevées pour ses produits et services. Cet objectif est réalisé par une culture d'amélioration continue et par l'identification et la mise en œuvre de pratiques et de processus efficaces pour fournir des produits et des services qui soutiennent les objectifs des clients et des actionnaires.

Pour soutenir cet effort, le site Entrust de Shakopee est certifié ISO 9001. En outre, des équipes interfonctionnelles travaillent en permanence avec le processus de développement D5, évaluent et contrôlent régulièrement la base de fournisseurs, emploient des processus de contrôle de la fabrication, et favorisent le recours à des boucles de rétroaction actives des clients pour s'assurer qu'Entrust peut surveiller les composants pertinents de la qualité et continuer à améliorer la façon dont elle mène son activité.

» Comment Entrust assure-t-elle la qualité de ses produits ?

Entrust a de nombreux systèmes en place pour assurer la qualité des produits. Ceux-ci comprennent :

- Travailler avec l'équipe de développement des produits et le processus D5 pour intégrer la qualité dans nos produits.
- Évaluer les fournisseurs et contrôler en permanence leurs performances.
- Valider les composants achetés en réalisant une inspection à la réception.
- Réaliser des essais, des contrôles de qualité et des audits de fabrication.
- Utiliser des boucles de rétroaction des données pour assurer la performance des produits et services sur les sites des clients.

» Quel est le système de qualité utilisé par Entrust ?

Le siège social mondial d'Entrust est certifié ISO 9001 par un organisme de certification agréé. Cette certification exige des vérifications internes et externes effectuées chaque année pour assurer la conformité aux normes ISO 9001 et le respect des processus d'Entrust.

Pour toute question ou pour de plus amples informations, consultez la section [Qualité](#) de la page d'accueil externe d'Entrust ou contactez le directeur de la qualité mondiale.

Diligence raisonnable à l'égard des tiers

Entrust est légalement responsable de tout acte de corruption commis par des tiers engagés pour représenter Entrust ou pour fournir des services en son nom. À ce titre, Entrust doit connaître les qualifications et les associations de ses partenaires tiers pour s'assurer qu'elle ne fait affaire qu'avec des tiers de bonne réputation qui agissent avec intégrité et fournissent des produits et des services de qualité. Avant de conclure un contrat avec un tiers pour des biens ou des services, il convient de faire preuve d'une diligence raisonnable.

L'évaluation de diligence raisonnable d'Entrust doit être réalisée avant la signature du contrat et approuvée par le service de conformité si l'une des situations suivantes s'applique :

- Le tiers deviendra un partenaire de distribution officiel, une entité de référence, un fournisseur de services gérés (MSP) ou un partenaire d'alliance technologique (TAP).

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

- Le tiers agira en tant qu'intégrateur de système, membre du consortium ou partenaire contractuel dans le cadre d'un projet ou d'un appel d'offres du gouvernement ou de l'État.
- Le tiers obtient un score de 5 ou plus sur la matrice des risques liés aux tiers figurant à l'annexe 1 de la Politique mondiale de lutte contre la corruption.

En outre, les contrats visant à retenir les services de tiers doivent contenir un engagement contractuel de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables, y compris, notamment, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA), la loi sur les voyages internationaux, la loi britannique sur la corruption et la loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers (CFPOA), ainsi que les lois de lutte contre la corruption locales où les services seront exécutés. Si le contrat ne contient pas cette clause, utilisez l'[Engagement de lutte contre la corruption](#) ou contactez ethics@entrust.com pour obtenir une clause standard.

Bien que les facteurs de risque suivants ne disqualifient pas automatiquement un tiers de la collaboration avec Entrust, vous devriez examiner attentivement la possibilité d'établir une relation avec un tiers qui présente une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, car elles peuvent indiquer un comportement corrompu :

- Le tiers fait des affaires dans un pays à haut risque tel que défini dans la matrice des risques liés aux tiers.
- Le tiers a la réputation d'avoir une conduite inappropriée, illégale ou contraire à l'éthique.
- Le tiers refuse de fournir les informations demandées au cours du processus de diligence raisonnable.
- Le tiers refuse d'assurer qu'il se conformera aux lois de lutte contre la corruption applicables.
- Le tiers refuse d'exécuter un contrat écrit.
- Le tiers applique un taux ou des frais anormalement élevés par rapport aux taux du marché.
- Le tiers fait des demandes de paiement inhabituelles (par exemple, des demandes de paiement en espèces, des paiements anticipés, des dépôts sur des comptes multiples ou des dépôts sur des comptes offshore).
- Le tiers demande l'approbation ou le remboursement de dépenses inhabituelles, de montants nettement supérieurs aux coûts budgétisés ou prévus ou de paiements en espèces.
- Le tiers a des liens familiaux ou professionnels directs avec un fonctionnaire ou une agence gouvernementale.
- Le tiers apporte des contributions politiques importantes et/ou fréquentes.
- Le tiers a recours à des tiers, des agents ou des intermédiaires inutiles.
- Le tiers suggère que des paiements sont nécessaires pour « obtenir le marché ».

Entrust attache une grande importance à sa réputation en matière de comportement éthique et reconnaît que le fait de s'engager dans des pots-de-vin ou d'autres comportements de corruption compromettrait la confiance des clients et des collaborateurs. Aucun collaborateur ou tiers d'Entrust ne sera pénalisé pour avoir refusé de payer un pot-de-vin ni refusé d'adopter une pratique de corruption, même si Entrust perd un marché suite à ce refus.

Diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs

Pour les fournisseurs directs et indirects, des exigences supplémentaires de diligence raisonnable peuvent exister. Selon le type de service ou de produit que le tiers fournira, une diligence raisonnable peut être requise pour vérifier si le tiers dispose de contrôles de sécurité de l'information et de protections de la confidentialité des données adéquats ou pour s'assurer que le tiers se conforme aux réglementations gouvernementales pertinentes. Une évaluation peut également être nécessaire pour déterminer si le service ou produit du nouveau tiers est nécessaire, Entrust s'efforçant, dans la mesure du possible, de tirer parti des relations commerciales existantes.

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

» Je veux passer un contrat avec un nouveau tiers pour une solution logicielle basée sur le cloud pour soutenir ma fonction commerciale. Dois-je impliquer le service des achats de l'entreprise ?

Oui, si l'engagement porte sur l'un des éléments suivants : (a) plus de 50 000 USD et non lié à un logiciel ; (b) implique toute licence de logiciel ; (c) est une solution basée sur le cloud ; ou (d) présente un risque élevé en raison de la nature du travail qui sera effectué ou des conditions du contrat proposé. Les employés doivent consulter le service des achats de l'entreprise au début du processus et avant de s'engager avec le tiers.

» Puis-je commencer à travailler avec un nouveau tiers sans qu'un contrat formel soit en place ?

Non. Les engagements ne peuvent être pris que par le biais d'un contrat formel ou d'un bon de commande. Les travaux ne doivent pas commencer avant que l'un de ces documents soit établi.

Pour toute question ou pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les [Politiques et lignes directrices relatives aux achats de l'entreprise](#) ou communiquez avec le [Service des achats de l'entreprise](#).

Fraude et irrégularités financières

Entrust s'engage à exercer ses activités de manière honnête, équitable et transparente. Des activités illégales telles que la fraude, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent ou le comportement anticoncurrentiel, y compris, notamment, la détermination des prix et le truquage des offres, peuvent se produire, en particulier sur les grands projets. Entrust définit la fraude comme toute fausse déclaration en connaissance de cause ou toute dissimulation d'un fait significatif dans le but d'inciter une autre personne à agir à ses dépens. La violation de ces lois ou la facilitation des violations de ces lois par nos partenaires commerciaux, des tiers ou des clients, peut avoir des répercussions criminelles et civiles importantes pour Entrust et les personnes impliquées. Entrust interdit strictement à ses employés de faciliter ou d'aider sciemment les représentants du gouvernement ou les clients du secteur privé à violer la loi. Par exemple :

- Toutes les soumissions liées aux appels d'offres, qu'il s'agisse de soumissions, de spécifications ou d'offres de toute sorte, doivent être totalement exactes et transparentes et ne peuvent en aucun cas être trompeuses. S'il existe une quelconque incertitude quant à l'exactitude d'une représentation, par exemple quant au fait qu'Entrust possède une expérience particulière, celle-ci ne doit pas être incluse avant que son exactitude ait été vérifiée.
- Toutes les informations figurant dans les livres et registres de l'entreprise doivent être exactes et complètes.
- Les modalités de paiement inhabituelles, telles que l'utilisation de devises tierces ou les paiements en dehors du lieu où le travail est effectué, doivent être entièrement examinées avec le service juridique.
- Les paiements à des individus, plutôt qu'à des organisations effectuant le service, ne sont jamais autorisés.

Si vous n'êtes pas sûr qu'une activité proposée par un partenaire ou un fournisseur puisse être le signe d'une fraude ou d'une autre irrégularité financière, contactez ethics@entrust.com avant d'entreprendre l'activité proposée.

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

Concurrence loyale

Entrust s'engage à mener ses activités en conformité avec les lois régissant la concurrence. La violation de ces lois peut entraîner une responsabilité civile et pénale non seulement pour l'entreprise, mais aussi pour les personnes impliquées. S'engager dans l'une des activités suivantes est strictement interdit :

- Tout accord, plan ou arrangement avec un concurrent concernant la tarification ou toute question relative à ou affectant la tarification ou tout élément de prix (par exemple, les méthodes ou politiques de tarification, les offres, les remises, les promotions, les termes ou conditions de vente, notamment les garanties, les coûts et les bénéfices). Entrust détermine indépendamment les prix de ses produits et services. Si des informations confidentielles sur les prix d'un concurrent sont obtenues, elles ne doivent pas être utilisées. De plus, les clients d'Entrust qui revendent les produits et services d'Entrust doivent déterminer de façon indépendante les prix qu'ils demanderont.
- Tout accord, plan ou arrangement avec un concurrent pour répartir la clientèle ou les marchés ou contrôler la production ou la disponibilité des produits ou des services.
- Tout accord, plan ou arrangement avec un concurrent pour limiter les affaires ou s'abstenir de faire des affaires avec une entreprise particulière.

» J'ai entendu parler de restrictions « verticales » et « horizontales » interdites dans le commerce. Quelle est la différence ?

Les restrictions verticales sont des restrictions de concurrence contenues dans des accords entre entités à différents niveaux du processus de production et de distribution (par exemple, entre une entité et son fournisseur). Les restrictions horizontales sont des accords entre concurrents qui limitent la concurrence.

Si vous n'êtes pas sûr qu'une activité proposée avec un concurrent enfreigne les exigences ci-dessus, contactez ethics@entrust.com avant d'entreprendre l'activité proposée.

Commerce international

Les employés d'Entrust qui organisent, approuvent ou effectuent toute exportation ou importation de produits, de services ou d'informations doivent se coordonner avec le service de conformité du commerce international pour s'assurer que la transaction est conforme à toutes les exigences légales applicables et que toutes les exigences en matière de documentation et de tenue de dossiers ont été satisfaites.

» Y a-t-il des pays avec lesquels il est interdit à Entrust de faire des affaires ?

Oui. Entrust ne peut jamais vendre, directement ou indirectement, de produits ou de services à des pays faisant l'objet de sanctions globales telles que définies [sur cette page](#).

Toutes les entités d'Entrust sont également tenues de respecter les sanctions qui ont été mises en place pour empêcher ou restreindre le commerce, qui touchent généralement les nations, les entités ou les personnes qui ont violé les droits de l'homme internationalement reconnus, ont été associées à des activités terroristes et/ou ont dirigé des actes importants de corruption. Ces listes changent au fil du temps, il est donc important de vérifier auprès du service de conformité du commerce international si vous avez des doutes quant à la possibilité de faire des affaires avec un client potentiel en fonction de son emplacement.

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

» Combien de temps faut-il pour qu'une licence d'exportation soit délivrée ?

Bien que cela varie en fonction du pays d'exportation, une fois qu'une demande de licence d'exportation a été soumise, les agences gouvernementales mettent en moyenne huit à douze semaines ou plus pour délivrer une licence, en fonction de l'entité gouvernementale émettrice. Par conséquent, il est important d'impliquer le service de conformité du commerce international dès le début du développement d'un nouveau produit ou d'une mise à niveau importante d'un produit existant afin de disposer d'un délai suffisant pour obtenir toutes les licences requises avant la date de sortie souhaitée.

Pour toute question ou pour de plus amples informations, veuillez vous référer aux [Manuels de conformité à l'exportation et à l'importation](#) d'Entrust ou contacter le service de conformité du commerce international (qui appartient à la logistique mondiale).

Lois antiboycott

Entrust doit se conformer aux lois qui empêchent les entreprises américaines d'être utilisées pour mettre en œuvre des politiques étrangères d'autres nations qui vont à l'encontre de la politique américaine. Par conséquent, il est interdit à Entrust de refuser ou d'accepter de refuser de faire des affaires avec ou dans un pays boycotté, avec toute entreprise organisée selon les lois d'un pays boycotté, avec tout ressortissant ou résident d'un pays boycotté, ou avec toute personne ayant traité avec une personne ou un pays boycotté, lorsque le refus est dû à un boycott étranger non approuvé.

La réglementation américaine exige que la simple réception d'une demande de boycott soit signalée en temps opportun. Entrust doit signaler une demande même si l'entreprise ne se conforme pas à l'action demandée ou si la demande est retirée.

Si vous recevez une demande liée au boycott, contactez immédiatement ethics@entrust.com.

» À quoi ressemble une clause antiboycott dans un document d'appel d'offres ?

Voici un exemple : Les équipements ou parties des équipements proposés par les soumissionnaires ne doivent pas être fabriqués en Israël ou en Inde. En outre, le soumissionnaire/fournisseur principal ne doit avoir aucun lien avec Israël ou l'Inde en termes de propriété, de parrainage et de financement. Le soumissionnaire doit fournir un engagement à cet effet sur papier libre (Rs. 100/-).

» Comment Entrust doit-elle répondre à une demande antiboycott ?

Contactez le service juridique pour vous assurer que la réception de la demande est correctement signalée. Bien que nous ne puissions pas accepter de nous conformer à une demande de boycott, nous pouvons indiquer expressément où nous fabriquons nos produits. Voici un exemple de réponse à une demande d'offre qui contient un langage antiboycott :

Bien que le pays d'origine des produits Entrust soit principalement le Canada, le Danemark, l'Espagne, le Royaume-Uni ou les États-Unis, la section X contient un langage qui viole les lois antiboycott des États-Unis. À ce titre, Entrust n'acceptera pas de se conformer à cette disposition. Cette clause devra être retirée de tout contrat résultant afin qu'Entrust puisse fournir des produits dans le cadre de cet appel d'offres.

Pour toute question ou pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la [Politique mondiale antiboycott](#) ou contacter ethics@entrust.com.

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

Informations confidentielles et protection des actifs

Les employés d'Entrust doivent s'engager à protéger la confidentialité des informations exclusives de l'entreprise, ainsi que les informations confidentielles reçues de tiers. Les informations confidentielles ne doivent pas être divulguées à moins qu'il n'y ait un besoin commercial de le faire et que la partie qui recevra les informations confidentielles ait signé un accord de non-divulgence approprié. Toutes les informations confidentielles divulguées dans le cadre d'un accord de non-divulgence approprié doivent être clairement étiquetées comme « confidentielles » au moment de la divulgation.

Identification des informations confidentielles

Les informations confidentielles d'Entrust sont toutes les informations qu'Entrust ne souhaite pas voir exposées publiquement ou qui, selon l'entreprise, ont une valeur économique pour Entrust.

En voici quelques exemples :

- procédés de fabrication
- dessins techniques
- documents financiers
- stratégies commerciales
- projets d'introduction de nouveaux produits et services
- listes de clients
- informations personnelles identifiables (par exemple, numéros de cartes de crédit, informations sur les salaires, numéros de permis de conduire et passeports)
- code source
- demandes de brevet non publiées
- Feuilles de route des produits et projets de développement

Les collaborateurs doivent veiller à protéger les informations confidentielles lors des réunions auxquelles participent des personnes extérieures à Entrust, dans leur correspondance (y compris les courriels), lors d'appels téléphoniques et au restaurant, lors de salons professionnels et dans d'autres circonstances où des tiers pourraient entendre ou obtenir des informations confidentielles.

» Comment puis-je savoir si une information est confidentielle ?

Une bonne question à vous poser est de savoir si l'information serait bénéfique à un concurrent d'Entrust ? Si vous n'êtes pas sûr, contactez NDA@entrust.com. Si la réponse est oui, il est probable que l'information ne puisse être divulguée à l'extérieur de l'entreprise que si un accord de non-divulgence est en vigueur. En outre, des contrôles de sécurité devront être mis en place pour régir le stockage et la transmission appropriés des informations. Consultez la section « Confidentialité des données » pour savoir comment traiter les données personnelles confidentielles.

» Que dois-je faire si je reçois des informations confidentielles dont j'ai des raisons de croire qu'elles ne sont pas autorisées par le propriétaire ?

Si vous pensez avoir reçu des informations confidentielles par erreur ou qui n'ont pas été autorisées par la source, envoyez ou détruisez immédiatement toutes les copies et contactez privacy@entrust.com. L'utilisation d'informations confidentielles non autorisées est strictement interdite et pourrait avoir de graves conséquences pour Entrust, y compris des sanctions civiles et pénales.

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

» Quand ai-je besoin d'un accord de non-divulgence ?

Les clients, les fournisseurs et les autres entités faisant affaire avec Entrust peuvent divulguer des renseignements confidentiels à Entrust. Nous pouvons être obligés de protéger ces informations et de ne pas les partager avec d'autres. En outre, lorsqu'ils fournissent des services aux clients d'Entrust, les employés peuvent avoir connaissance d'informations qu'Entrust est légalement tenue de protéger et de ne pas divulguer. Ce type d'informations confidentielles de tiers ne doit pas être divulgué sans consulter au préalable le service juridique.

» Qu'en est-il du stockage des données confidentielles dans le Cloud ?

Les informations confidentielles ou exclusives ne doivent jamais être stockées ou partagées sur un service de Cloud qui n'a pas été préapprouvé par la sécurité de l'information.

Si vous déterminez que des informations confidentielles doivent être divulguées, vous devez mettre en place un accord de non-divulgence. Suivez le [Processus d'accord de non-divulgence](#) du service juridique, consultez la [Politique globale en matière d'informations confidentielles](#) pour plus d'informations, et contactez NDA@entrust.com si vous avez des questions.

Protection des actifs d'Entrust

Les employés doivent utiliser les actifs et les biens d'Entrust de manière appropriée et conformément à la politique de l'entreprise. Voici des exemples de comportements qui constituent une utilisation inappropriée :

- Retrait ou utilisation non autorisée de biens, matériels ou immatériels, appartenant à Entrust, à ses clients, à ses vendeurs ou à d'autres employés
- Utilisation inappropriée des fonds d'Entrust (par exemple, non-respect de la [Politique mondiale en matière de voyages et de dépenses](#))
- Non-respect des politiques relatives à l'utilisation acceptable des ordinateurs

Des contrôles de sécurité sont en place pour aider à protéger les actifs d'Entrust. Les tentatives visant à endommager, dérober ou entraver intentionnellement les ressources de l'entreprise sont interdites.

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

» Existe-t-il une politique concernant les vidéos en streaming ?

Le téléchargement de fichiers volumineux ou de contenus en streaming nécessite une bande passante excessive. Afin de garantir la disponibilité des ressources d'information d'Entrust pour les besoins de l'entreprise, l'utilisation de toute application à large bande passante doit avoir une justification commerciale.

Pour toute question ou pour de plus amples informations, veuillez consulter la [Politique d'utilisation acceptable globale](#) ou contacter InformationSecurity@entrust.com.



Contrôles de comptabilité, de rapport et de vérification

Entrust maintient un système adéquat et uniforme de comptabilité, de rapports et de contrôles d'audit afin de protéger les actifs d'Entrust et d'assurer l'exactitude et la fiabilité de ses dossiers financiers. Les rapports financiers d'Entrust doivent refléter une divulgation complète, juste, précise, opportune et compréhensible de sa situation et de ses résultats financiers.

Par conséquent, tous les collaborateurs sont responsables de la tenue de comptes, de livres, de grands livres, de journaux et de registres exacts. En outre, les employés sont tenus d'adopter les comportements suivants :

- Ne pas permettre l'établissement de fonds ou d'actifs non déclarés ou non enregistrés.
- S'assurer que tous les documents en vertu desquels les fonds sont déboursés indiquent avec précision l'objectif pour lequel les fonds sont payés et que ces documents ne sont pas trompeurs.
- Refuser d'autoriser le paiement de fonds de l'entreprise avec l'intention ou la conviction qu'une partie de ce paiement sera utilisée à d'autres fins que celles décrites dans les documents justifiant ce paiement.
- Respecter tous les principes comptables généralement admis et toutes les lois et procédures comptables applicables.
- S'assurer que toutes les informations comptables sont à la fois véridiques et exactes.
- Signaler toute violation de la comptabilité ou de la tenue des comptes dès sa découverte.

» Où puis-je accéder au plan d'audit interne d'Entrust pour l'exercice en cours ?

Le plan d'audit interne est approuvé chaque mois de mars par le comité d'audit du conseil d'administration et peut être consulté sur le site de l'[audit interne](#).

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

» Où puis-je trouver le rapport annuel d'Entrust ?

Le rapport annuel est un document confidentiel et non public. Un résumé financier est disponible sur le site Audit interne pour que les employés puissent l'examiner et/ou le partager à l'extérieur de l'entreprise (par exemple, sur demande des autorités de réglementation, des clients et des fournisseurs). Si vous recevez une demande pour d'autres informations d'Entrust qui ne sont pas entièrement publiques et qui peuvent être contrôlées, veuillez adresser la demande à l'équipe de conformité par le biais du [Formulaire de demande de réponse de diligence raisonnable du client](#).

Pour des questions ou de plus amples informations, contactez le service financier ou l'audit interne. Pour plus d'informations sur la fonction d'audit interne, veuillez consulter la [Charte d'audit interne](#).

Confidentialité des données

En tant qu'entreprise et employeur, il est nécessaire pour Entrust de traiter des données personnelles sur les employés, les employés externes, les clients, les fournisseurs et les autres tiers avec lesquels elle s'engage à fournir des produits ou des services en son nom. Entrust est soumise à des exigences renforcées en matière de traitement des données personnelles en vertu du règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et d'autres lois applicables régissant la protection des données. Entrust prend cette obligation très au sérieux et a obtenu la certification ISO 27701. L'ISO 27701 est une extension de l'ISO 27001 et spécifie les exigences pour établir, mettre en œuvre, maintenir et améliorer continuellement un système de gestion des informations sur la vie privée (PIMS). L'obtention des certifications ISO 27701 et ISO 27001 nous aide à démontrer comment Entrust répond aux exigences applicables en matière de confidentialité et de sécurité des données, respecte les droits des titulaires des données et a pris les mesures nécessaires pour protéger les données qu'elle traite.

Les données personnelles sont des données relatives à un individu vivant qui peut être identifié (directement ou indirectement) à partir de ces données (ou à partir de ces données combinées à d'autres informations en possession d'Entrust ou à sa disposition). Les données personnelles peuvent être factuelles (par exemple, le nom, l'adresse, la date de naissance) ou il peut s'agir d'une opinion sur l'individu et ses actions ou son comportement (par exemple, l'évaluation des performances d'un employé). Les données personnelles peuvent également inclure des numéros d'identification, des données de localisation, des identifiants en ligne, ou un ou plusieurs facteurs spécifiques au statut physique, physiologique, génétique, mental, économique, culturel ou social d'un individu.

Le traitement décrit les activités réalisées à l'égard des données à caractère personnel telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation, la modification, l'extraction, la consultation, la divulgation par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, l'alignement ou la combinaison, la restriction de l'utilisation, l'effacement ou la destruction des données. Le traitement comprend également le transfert ou la divulgation de données personnelles à des tiers.

Les nouveaux produits et services d'Entrust, ou les modifications de produits et services existants, doivent être déclarés par le biais du [formulaire Privacy by Design](#) pour garantir que les contrôles et protections appropriés en matière de confidentialité et de sécurité sont pris en compte dès le début de la conception et du développement. Non seulement Entrust se conforme à ses propres obligations en vertu des lois existantes sur la confidentialité des

CODE D'ÉTHIQUE

NOUS MENONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE LÉGALE, ÉQUITABLE ET SANS INFLUENCE INDUE

données, mais l'entreprise s'efforce d'aider ses clients à respecter leurs obligations en matière de confidentialité.

Outre les obligations d'Entrust de traiter légalement les données personnelles, l'entreprise a également l'obligation de s'assurer que les tiers utilisés pour traiter les données en son nom le font conformément à ses instructions et en conformité avec la législation pertinente sur la confidentialité des données. Les tiers doivent être engagés suivant le [processus d'insertion et de renouvellement de la solution](#) afin de garantir un examen adéquat de la confidentialité des données par le service de la conformité. Nous devons nous assurer (généralement par le biais d'un accord de traitement des données convenu mutuellement) que le tiers a mis en place des mesures adéquates pour protéger les données personnelles que nous lui fournissons pour le traitement.

» Où puis-je en savoir plus sur la façon dont Entrust traite mes données personnelles ?

L'avis de confidentialité des employés d'Entrust, ainsi que les autres avis de confidentialité de l'entreprise, sont disponibles sur la [page dédiée à la confidentialité des données](#) du [site sur la conformité](#).

» Une tierce partie m'a demandé comment Entrust se conforme à la législation sur la confidentialité des données. Quels documents puis-je fournir ?

Les détails concernant le programme mondial de confidentialité des données d'Entrust sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.entrust.com/legal-compliance/data-privacy>. Vous pouvez également contacter privacy@entrust.com si vous avez besoin d'informations supplémentaires sur notre programme de confidentialité des données.

» Entrust dispose-t-elle d'un processus pour se conformer aux demandes d'accès des titulaires des données ?

Oui, cette procédure est disponible sur nos pages d'accueil [interne](#) et [externe](#) consacrées à la confidentialité des données. Les demandes d'accès des titulaires des données peuvent être soumises en utilisant [ce formulaire](#).

Pour toute question ou pour de plus amples informations, veuillez consulter la [Politique globale de protection des données personnelles](#) ou contacter privacy@entrust.com.

Relations publiques et réseaux sociaux

Entrust gagne à maintenir des interactions réfléchies avec le public par le biais des médias d'information, des réseaux sociaux, des analystes du secteur et d'autres influenceurs. Pour cette raison, Entrust gère étroitement la façon dont elle interagit avec ces réseaux et qui représente officiellement l'entreprise dans les médias, auprès des analystes ou sur les réseaux sociaux. Les interactions avec les médias d'information, les réseaux sociaux ou les analystes du secteur au nom de l'entreprise ne doivent se faire qu'avec la connaissance et la participation de l'équipe chargée des relations publiques et des communications d'Entrust.

Les employés sont encouragés à partager le contenu publié sur les réseaux sociaux gérés par Entrust au sein de leurs réseaux sociaux personnels et professionnels. Les employés actifs sur des réseaux sociaux personnels ou impliqués dans d'autres activités en ligne doivent agir de manière professionnelle et éthique lorsqu'ils font

CODE D'ÉTHIQUE

référence à Entrust ou à des informations liées à leur emploi dans l'entreprise. Il est interdit aux collaborateurs de publier du contenu discriminatoire, harcelant ou menaçant ou de divulguer des informations sensibles non publiques sur l'entreprise, qu'elles soient de nature financière, juridique ou opérationnelle, ou qui contiennent des informations sur les clients ou d'autres informations régies par les politiques de protection des données d'Entrust. Les employés sont tenus d'agir de manière responsable, respectueuse et avec la prudence nécessaire.

Violences sur le lieu de travail

La politique d'Entrust et la responsabilité de chaque employé consistent à maintenir un lieu de travail sûr, exempt de menaces et d'actes de violence. Il est interdit aux employés, aux entrepreneurs et aux vendeurs associés à Entrust de proférer des menaces ou de se livrer à des activités agressives ou violentes. Cela inclut, notamment, les comportements d'intimidation qui dévalorisent, traitent avec condescendance, humilient, intimident ou rabaisent le destinataire ; le harcèlement en personne, par écrit, par téléphone ou sous forme électronique ; les menaces ; les attaques physiques ou les dommages matériels. La possession d'armes sur le lieu de travail, dans le cadre des activités de l'entreprise ou lors de toute fonction parrainée par l'entreprise est également strictement interdite.

Pour toute question ou information complémentaire, consultez la [Politique globale en matière de violences sur le lieu de travail](#) ou contactez votre partenaire commercial RH.

Santé et sécurité au travail

Chez Entrust, la sécurité est une priorité absolue. Pour le bien-être de chaque individu et de l'entreprise, tous les employés doivent être conscients des risques de sécurité et prendre des mesures raisonnables pour atténuer ces risques dans la mesure du possible. Le maintien d'une culture de la sécurité exige la collaboration de tous pour identifier et corriger les conditions dangereuses. Les employés sont encouragés à signaler les dangers et les problèmes de sécurité à leurs responsables afin qu'Entrust puisse continuer à établir et à préserver la sécurité et l'efficacité sur le lieu de travail. En outre, les collaborateurs peuvent se porter volontaires pour faire partie de notre comité de sécurité et de notre équipe d'intervention d'urgence afin de jouer un rôle plus actif dans l'identification des zones à risque potentiel et dans la réponse aux problèmes de santé sur le site.

Pour toute question ou pour obtenir de plus amples renseignements sur le siège social de Shakopee (Minnesota, États-Unis), consultez le [site dédié à la sécurité](#). Pour les autres sites d'Entrust, contactez la direction locale afin de connaître les politiques applicables.

Absence de déficience sur le lieu de travail

Entrust s'engage à fournir un environnement de travail sûr et sans drogue à ses clients et employés. Dans cette optique, l'entreprise interdit explicitement à ses employés :

- L'utilisation, la possession, la sollicitation ou la vente de stupéfiants ou d'autres drogues illégales, d'alcool ou de médicaments sans ordonnance dans les locaux de l'entreprise ou des clients ou pendant l'exécution d'une mission d'Entrust.
- La présence de toute quantité détectable de substances interdites dans l'organisme de l'employé au travail, dans les locaux de l'entreprise ou de ses clients, ou dans le cadre d'une mission de l'entreprise. Les « substances interdites » comprennent les drogues illégales, l'alcool ou les médicaments sur ordonnance qui ne sont pas pris conformément à une ordonnance donnée à l'employé.
- La possession, l'utilisation, la sollicitation ou la vente de drogues légales ou illégales ou d'alcool, ou le fait

CODE D'ÉTHIQUE

d'être en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues légales ou illégales ou d'alcool en dehors des locaux de l'entreprise ou des clients, si une telle activité ou implication affecte négativement les performances professionnelles du collaborateur, la sécurité du collaborateur ou d'autres personnes, ou met en danger la réputation de l'entreprise.



Les employés sont tenus de signaler les conditions de travail dangereuses, y compris tout soupçon qu'un collaborateur est en état d'ébriété sur le lieu de travail. Sachez que tout comportement laissant penser qu'un employé est sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool peut également être dû à des conditions médicales (par exemple, le diabète, l'épilepsie ou un accident vasculaire cérébral), à l'utilisation de médicaments délivrés sous ordonnance, à des facteurs psychologiques et/ou à la fatigue ; c'est pourquoi il est important de signaler votre préoccupation et de permettre à l'entreprise de mener une enquête indépendante.

Pour toute question, pour obtenir plus d'informations ou pour connaître les exigences de la politique locale, contactez votre partenaire commercial RH.

CODE D'ÉTHIQUE

Conclusion

Le respect du Code est une condition de votre emploi. Si vous avez des questions sur le Code d'éthique, veuillez nous envoyer un courrier électronique à ethics@entrust.com.

Nous vous remercions de tous les efforts que vous déployez pour que nous restions un partenaire de confiance pour nos clients et les uns pour les autres.

Avez-vous une décision éthique à prendre concernant **votre propre activité** ou **celle de quelqu'un d'autre** ?

Avant d'agir, suivez les étapes suivantes :

